

PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION REMICOPHYS

LUNDI 1^{er} Septembre 2025 - MJC Village – Place de Verdun – 95000 Cergy

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ÉMARGEMENT, QUORUM, ADMINISTRATION SEANCE

Signature des feuilles d'émargement

Démarrage de l'Assemblée Générale à 18H30

Vérification et validation du quorum

Conformément aux statuts, nous pouvons délibérer avec plus du quart des voix présentes physiquement et représentées. Sur **404 adhérents** au club à ce jour, le nombre de voix nécessaires pour atteindre le quorum est de **101 VOIX**.

- Il y a **62 personnes** présentes et **95 pouvoirs** reçus ; ces derniers sont répartis équitablement conformément aux statuts sur le nombre de présents * soit **62 personnes ont 1 pouvoir et 33** parmi eux ont **2 pouvoirs**.

Le quorum est atteint avec **157 voix** présentes et représentées soit **plus d'1/4** de voix.

Merci à tous ceux qui ont pu se déplacer et ceux qui nous ont adressé leur pouvoir ;

Nota : il nous a été demandé pourquoi les pouvoirs n'étaient pas nominatifs ?

Les derniers statuts mis à jour à ce sujet datent de 2021. La gestion des pouvoirs nominatifs, était devenue trop longue pour la mise en route des AG ;

Ci-joint le texte dédié aux Pouvoirs sur nos statuts actuels :

Assemblée Générale réunie sur demande des membres actifs

La représentation de ces derniers doit être au moins d'un quart des membres de l'association. Dans ce cas, les convocations doivent être adressées aux membres actifs à jour de leur adhésion, dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande écrite. L'Assemblée Générale doit alors se tenir dans les 15 jours suivant l'envoi des dites convocations.

Validité des délibérations, la présence du quart des membres de l'Association (présents ou représentés) est nécessaire.

🚦 Assemblée Générale Ordinaire : 1/4 des membres

🚦 Assemblée Générale Extraordinaire : 1/4 des membres

Les pouvoirs ou mandatements, sont répartis au prorata des membres physiquement présents.

PREAMBULE SEANCE – Changement de messagerie

Suite au blocage de nos 2 principales messageries nous avons souhaité rafraîchir nos coordonnées numériques. Aussi le nouveau mail du club depuis le 25 AOUT 2025 est :

association.remicophys@gmail.com

OBJET DE CETTE Assemblée Générale Extraordinaire

Faisant suite aux demandes faites lors de la dernière AG, nous avons cherché à répondre à toutes les demandes.

EXTRAIT des INFORMATIONS VUES, DEMANDEES ET REPORTEES SUR LE PV D'AG du 22 MARS 2025

NOUVELLES ACTIVITES souhaitées pour la prochaine saison :

Le cours de DANSES EN LIGNES – « LINE DANSE » repris par PHILIPPE a tout de suite eu du succès. Nous espérons pouvoir réitérer cette activité la saison prochaine 📍 suite aux demandes de certains adhérents, nous projetons d'ouvrir un autre cours.

Le stage de ZUMBA ORIENTALE offert par Cathia et Laetitia, a fait beaucoup d'émules et a apporté beaucoup de plaisir. Aussi nous tenterons d'ouvrir cette nouvelle activité qui devrait se dérouler à 700 m de l'Ecole de l'Atlantis, salle des associations de la MELC à Courdimanche, boulevard des chasseurs : nous sommes en attente d'une réponse de la commune.

Ouverture d'une section spécifique intitulée : SPORT ADAPTE SUR ORDONNANCE, mise en œuvre dans le dispositif REGIONAL PRESCRI'FORME ; respectant ainsi les nouvelles règles législatives dans ce domaine.

Quelques autres activités supplémentaires ont été demandées :

Un adhérent a proposé des activités du type "équilibre en mouvement" s'inscrivant dans la prévention des chutes. : ce genre d'activités est déjà intégré dans les cours de Sport Adapté.

Beaucoup trop de monde dans certains cours : Pilates les lundis soir, Taïchi Yoga les jeudis 📍 pour ces cours il est demandé des séances supplémentaires.

*Deuxième cours de STEP avec Philippe + stretching → était demandé STEP débutants
Stages de Marche Afghane → nous solliciterons Sabine Z qui détient ce diplôme.*

Cours de ZUMBA aux Bourseaux → la salle est disponible le mercredi soir Il reste à trouver l'animateur ???

Ces demandes sont prises en compte et feront l'objet d'une analyse, notamment financière afin de satisfaire nos adhérents.

BILAN FINANCIER SAISON 2024 2025

Comme explicité clairement au cours de notre AG du 22 mars 2025, notre saison 2024/2025 a été très bonne financièrement et a permis au club de se retrouver sur le plan budgétaire prêt pour une nouvelle saison avec 3 mois d'avance de fonctionnement conformément au règlement budgétaire des associations et entreprises employeurs.

Suite à cette présentation très positive ; nous avons décidé de délivrer gratuitement les cours durant l'été 2025, en annulant la décision prise sur la précédente AG (70 € pour 2 mois) ; ce dont nous espérons vous avoir entièrement satisfaits.

La saison passée, aucune augmentation de cotisation n'a été votée lors de la dernière AG.

Nous conservons le même principe de fonctionnement :

**« Vous allez aux cours que vous voulez, quand vous voulez et là, où et quand vous pouvez »
cours illimités au choix sur 46h y compris les vacances.**

Les nouvelles activités vont vous être présentées ci-dessous. Même si vous ne les suivrez pas nous vous rappelons que le principe de fonctionnement ci-dessus, met en exergue le lien unique de tous les adhérents.

NOTA : Vous choisissez notre club, parce que ce principe vous convient.

Des exemples de tarifs vous ont été donnés concernant d'autres clubs dans la région

EX : forfait cours de gym à volonté 189€ auquel il faut rajouter 150€ soit pour : 1h de YOGA, ou de Zumba ou de Danses en Lignes ; au total : 339€

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES – Saison 2024/2025

Répartition des adhérents / fidélisation

	Nb Adhérents	Anciens adhérents	Nouveaux Adhérents
Saison 2020/2021	514	Années Covid	
Saison 2021/2022	260		
Saison 2022/2023	325 (+20%)	44%	56%
Saison 2023/2024	345 (+0.9%)	55%	45%
Saison 2024/2025	404 (+14%)	53%	47%

Répartition des animateurs

Saison	CDI	Nvx embauchés CDD	BENEVOLES	Animateur en maladie
2022 2023	8	4 mi saison	1	1 bénévole
2023 2024	9	4	2	1 CDI
2024 2025	11	3	2	2,20 CDI
2025 2026	15	1	1	1 CDI

RAPPELS SAISON 2024 2025

Animateurs

- ➔ 16 animateurs dont 2 animateurs en longue maladie et 2 animateurs BENEVOLES. Nous assurons le tutorat de 3 stagiaires CQP et 1 stagiaire BPJEPSS.

Nombre d'heures hebdomadaires

Lors de la saison 2023/2024 le nombre d'heures atteignait 35 h par semaine.

Cette saison 2024/2025 nous avons atteint 43h hebdomadaire, dont 7h de cours délivrés bénévolement

Nouvelles activités mises en place en 2024/2025 :

Le cours de « **LINE DANSE** » repris par PHILIPPE a tout de suite eu du succès.

SAISON 2025 2026

Nombre de cours hebdomadaires pour 2025/2026 :

Le club va proposer une offre de 46h par semaine pour 18 activités différentes *délivrées par 16 animateurs dont* 3h de bénévolat, contre 7h la saison passée, seront délivrées par Françoise et 1 h de plus chaque mardi jusque fin octobre par Jabbar. Il sera rémunéré à compter du 1^{er} novembre 2025 pour 3h.

Nouvelles activités

Les stages de **Djamboola et de Strong Nation**, proposés par Sandrine, nouvelle animatrice, ont fait des émules souhaitant l'ouverture de ces séances

→ *Suite à ces demandes, nous proposons 1h Djamboola et 1h de Strong Nation +2 h*

A SAVOIR : COURS APSA

Reconnu par l'ARS et la DRAJES, en qualité de CLUB spécifique SPORT ADAPTES SUR ORDONNANCE le club ouvre 4 h d'APSA – Activités Physiques Sportives Adaptées.

Ces cours feront l'objet d'un tarif et d'un budget séparé de ceux proposés ci-dessus qui feront partie intégrante du planning Hebdomadaire.

Les animateurs qui prennent en charge ces cours, augmentent de **+ 3 h par semaine**

Retour d'un animateur

Lati nous revient et nous lui avons accordé des cours en plus. **+2 h**

Jabbar sera salarié début novembre à la fin de sa formation BPJEPSS **+ 3h**

Françoise fera moins de cours bénévoles cette saison

Par conséquent une augmentation de la masse salariale de 5%

Quelques autres activités supplémentaires ont été demandées mais non honorées :

- Certains cours doivent être allégés : Pilates les lundis soir, Taïchi Yoga les Jeudis
- Deuxième cours de STEP avec Philippe + stretching
- Cours de Marche Afghane,
- Cours de ZUMBA à St Ouen l'Aumône
- Cours de zumba orientale, auxquels nous avons renoncés

→ *Ces demandes ont été étudiées, et seront révisées selon le nombre d'adhérents total soit fin octobre, soit fin décembre*

ARGUMENTS COMPLEMENTAIRES :

Argumentaire 1 : Nous devons protéger les emplois de nos salariés, les fidéliser en les augmentant ;

Etant donnée la situation économique du pays cette année, **+ 5%** du pouvoir d'achat : nous avons augmenté certains de nos animateurs. Notre objectif est toujours de protéger l'emploi de nos animateurs.

Les subventions destinées aux associations comme la nôtre, cette saison, seront inexistantes du fait des décisions prises par le gouvernement à ce sujet. **- 2000 €**

Augmentation importante des frais de cotisation pour la médecine du travail : près de **1000€** au lieu de 700€ il y a 2 ans

Soit la nécessité d'augmenter la cotisation de 12 % sachant que le montant de la licence sportive reste à hauteur de 32 €.

ATTENTION AUX TAUX DE FREQUENTATION

Nous avons établi des feuilles de présence pour chaque cours ; auxquelles vous adhérez facilement. Elles nous permettent d'analyser les taux de fréquentation par nature d'activités.

- Les animateurs sont mis au courant qu'un point sur le taux de fréquentation moyen sera fait aux vacances de la Toussaint, et un second décisif le sera aux vacances de Décembre. Les cours n'atteignant pas **une moyenne de 8 adhérents par séance** seront retirés à compter de janvier 2026. Dans la mesure du possible, ils seront remplacés par d'autres activités qui fonctionnent « trop bien »
- **RETOUR DE SITUATION** : Si la situation du club le permet après la rentrée - 450 adhérents, nous pouvons envisager de remettre ces cours en place.

MONTANT D'AUGMENTATION DE LA COTISATION A VOTER

Le montant d'augmentation proposé est de 30€

· QUESTIONS POSEES PAR LES ADHERENTS EN AMONT DE L'AGE

Peut-on savoir le nombre de personnes ayant demandé plus de cours et la raison de ces demandes (horaires, lieux) : *les personnes qui ont demandé des cours supplémentaires surtout des cours tonics ne sont pas comptabilisables. En effet, c'est au cours de l'année, et notamment des stages les samedis matin, qu'elles ont découvert de nouvelles activités et en ont fait les demandes lors de l'AG.*

Certains cours ont plu : Strong Nation et Djamboola et les cours de TABATA et Zumba fonctionnent bien. Ils ont apporté d'importants gains lors des stages.

A SAVOIR : Le montant gagné par l'organisation des stages nous a rapporté 1232€ au total, payé par les NON ADHERENTS.

Pourquoi ces personnes ne payeraient pas un supplément ? *Lors de l'AG de 2023 il a été voté un tarif unique à contrario de ce que nous avons proposé 2 tarifs INITIALEMENT. Nous formons concrètement un ensemble pour un tarif UNIQUE. Cette décision a été prise également pour une question de gestion. Nous sommes une association tenue par des bénévoles qui ont une activité professionnelle.*

Ne peut-on pas craindre qu'en passant de 40 à 53h certains cours aient peu de monde. Depuis nous avons modifié notre façon d'envisager le nombre de cours hebdomadaires - 46H. Nous en étions à 54 h de cours par semaine avant le COVID, et les cours étaient équilibrés normalement avec 520 adhérents. Si nous atteignons ce nombre d'adhérents, nous procéderons dans la mesure du possible à la mise en place de nouveaux créneaux pour les cours comptabilisant trop de pratiquants. Nous avons en effet diminué le nombre d'heures car le montant de la masse salariale nécessitait une augmentation du double de ce que nous demandons aujourd'hui. Nous ajusterons en fonction des taux de fréquentation (ajout ou suppression).

Quel est le taux moyen de fréquentation des cours actuellement délivrés ? le taux moyen des cours pour le dernier trimestre, était de 15 personnes.

Dans le contexte actuel, nous sommes surpris que l'AGE soit convoquée sans aucun élément d'information plus précise sur l'augmentation de cotisation qui sera proposée, les éventuelles alternatives, et les raisons de cette annonce maintenant, besoin qui n'avait pas été identifié lors de l'AG d'Avril (il y a seulement 4-5 mois) ? En vous remerciant d'avance de votre réponse. Plusieurs mails ont déjà été adressés avec toutes les explications relatives à la nécessité de faire une AGE pour l'augmentation des cotisations. La raison principale est de protéger nos emplois, et de pouvoir répondre à la masse salariale calculée pour cette nouvelle saison.

VOTES DE FIN DE SEANCE

Montant de la cotisation annuelle proposée au vote :

Le montant de la cotisation pour la saison 2025/2026 serait de 280€ pour 46h hebdomadaires, illimités y compris les vacances.

RESULTATS du vote :

- Pour - 52
- Contre - 4
- Abstentions - 6

SPORTIVEMENT,
L'équipe REMICOPHYS

	Marianne BARTHELEMY, Présidente de séance
---	---

	
Françoise REGA, Présidente du club 	Dominique BARTHELEMY, Trésorier 